

R

j

ET
INFOS

Lundi 21 Octobre 2024



Le président de la République préside une réunion du Conseil des ministres

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, préside, dimanche, une réunion du Conseil des ministres consacrée au projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2022 et à des exposés concernant plusieurs secteurs, indique un communiqué de la Présidence de la République.

"Monsieur Abdelmadjid Tebboune, président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, préside, ce jour, une réunion du Conseil des ministres consacrée au projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2022 et à des exposés concernant les secteurs de l'Enseignement supérieur, des Travaux publics, du Commerce et de la Promotion des exportations, et de l'Hydraulique".



Faid réaffirme l'engagement du Gouvernement à soutenir le marché financier et ses mécanismes de financement

Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a réaffirmé, dimanche à Alger, l'engagement du Gouvernement à soutenir le marché financier et ses mécanismes de financement afin d'améliorer son efficacité et son attractivité,

appelant les parties concernées à intensifier leurs efforts pour dynamiser le secteur financier et faciliter l'accès au financement, notamment par le biais de la bourse, en vue de promouvoir les investissements et la croissance économique.

M. Faid s'exprimait lors de l'ouverture d'un atelier consacré au thème de "la dynamisation et la stratégie pour un marché financier algérien performant", organisé par la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB), en collaboration avec l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR), en présence du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine Oualid, ainsi que du président de l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) , Ali Kadri, et des directeurs généraux des banques et des compagnies d'assurance.

Le ministre a insisté, dans ce sens, sur "l'engagement total du ministère des Finances et de tout le Gouvernement à soutenir la transformation du marché financier", soulignant que "la diversification de l'économie nationale et la dynamisation du marché financier sont étroitement liées".

M. Faid a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération étroite entre toutes les parties concernées, précisant que "le secteur poursuivra les réformes nécessaires pour faciliter l'accès au financement, encourager les investissements et soutenir la croissance des entreprises de manière efficace".

Après avoir rappelé que "la contribution du marché financier au financement de l'économie nationale reste limitée" et que "la Bourse d'Alger n'a pas encore pleinement exploité son potentiel", le ministre a relevé l'importance d'intensifier les efforts de tous les acteurs publics et privés pour dynamiser le secteur financier pour qu'il soit plus attractif pour les investisseurs.

Pour ce faire, "les sociétés, publiques ou privées, doivent être encouragées à prendre la décision d'entrer en bourse et d'utiliser le marché financier comme alternative au financement, afin de consolider leur gouvernance et leur compétitivité", selon M. Faid.

Lors de son intervention, le ministre a présenté la stratégie du secteur pour rendre le marché financier plus dynamique, une stratégie qui englobe plusieurs axes, notamment des réformes réglementaires et institutionnelles visant à établir un cadre réglementaire stable, conforme aux normes internationales garantissant la transparence et la protection des investisseurs.

Le ministère œuvre, également, à encourager l'innovation financière en s'ouvrant aux nouvelles orientations mondiales dans le domaine financier, dont l'intégration de solutions innovantes à l'image de la finance verte, la finance islamique et d'autres produits financiers développés, indique le ministre, estimant que ces approches modernes offriront des options de financement adaptées aux besoins des entreprises.

Parmi les autres axes évoqués par M. Faid, il a été question de programmes d'éducation financière pour familiariser les opérateurs économiques avec les instruments du marché financier, les incitant à y participer et à développer le financement des PME et des startups, et ce par la création d'un département dédié à ces dernières à la Bourse d'Alger leur permettant ainsi un accès facile aux capitaux nécessaires.

De son côté, le président de la COSOB, Youcef Bouznada, a souligné dans une allocution, que l'organisation de cet atelier s'inscrit dans le cadre de la "dynamique accélérée" que connaît le marché financier algérien, en réponse aux directives du ministre des Finances visant à consolider les capacités des cadres activant dans le domaine du marché financier et à renforcer leurs compétences pour se mettre au diapason des évolutions de ce secteur économique vital.

Pour sa part, le président de l'UAR, Youcef Benmicia, a souligné que ce forum constitue "un évènement important" consacrant une nouvelle dynamique pour le marché financier et le rôle des intermédiaires dans l'organisation des opérations de négociation des valeurs mobilières, qualifiant cette conférence d'opportunité pour mettre en exergue les stratégies à adopter pour de renforcer l'attractivité du marché financier.



Bourse d'Alger: la Cosob propose d'étendre l'activité d'intermédiaire aux compagnies d'assurances

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) a proposé aux autorités publiques d'ouvrir la possibilité aux compagnies d'assurances d'exercer l'activité d'intermédiaires en opérations de Bourse (IOB), et ce, dans le cadre de l'élaboration d'un avant-projet de loi sur le marché financier, a annoncé dimanche à Alger son président, Youcef Bouzenada.

S'exprimant lors d'un point de presse animé en marge des travaux d'un séminaire sur "la dynamisation et la stratégie pour un marché financier algérien performant", organisé par la Cosob et l'Union algérienne des sociétés d'assurances et réassurances (UAR), M. Bouzenada a affirmé que "la commission a formulé une proposition au ministère des Finances, d'introduire de nouvelles dispositions dans le cadre d'un avant-projet de loi portant sur le marché financier qui va abroger le décret législatif n 93-10 du 23 mai 1993, pour permettre aux compagnies d'assurance d'avoir la possibilité d'obtenir l'agrément d'intermédiaire en opérations de Bourse (IOB) aux côtés des banques et des sociétés créées à cet effet ".

Le président de la Cosob a souligné, dans ce sens, l'importance du rôle potentiel des compagnies d'assurance pour la vulgarisation et la dynamisation du marché boursier, "à travers leur réseau, expertise et ressources humaines hautement qualifiées".

"Nous souhaitons donner la possibilité aux compagnies d'assurance d'agir à l'avenir comme des intermédiaires dans les opérations boursières, car elles disposent d'énormes capacités qui les qualifient pour ce rôle essentiel dans la mobilisation de l'épargne et le financement de l'économie nationale", a expliqué M. Bouzenada lors de ce point de presse animé conjointement avec le directeur général de la Bourse de Tunis, Bilel Sahnoun.

L'agrément d'IOB, délivré par la Cosob, permet notamment l'exercice des activités de conseil en placement de valeurs mobilières, de gestion individuelle de portefeuille d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et de produits financiers, la négociation pour le propre compte de l'intermédiaire ainsi que le conseil aux entreprises en matière de structure de capital, de fusion et de rachat d'entreprises.

Le président de la Cosob a rappelé, à cette occasion, que le ministère des Finances avait installé un comité chargé d'élaborer un avant-projet sur le marché financier et que la rédaction de ce texte avait été confié à la Cosob. Dans ce cadre, plusieurs propositions ont été formulées, entre autres, l'introduction de nouvelles dispositions sur la finance verte et la transformation du statut de la commission en tant qu'autorité nationale de régulation du marché financier, a-t-il affirmé.

Par ailleurs, M. Bouzenada a fait part d'un nouveau programme de formation dans le domaine financier qui sera lancé en décembre prochain en collaboration avec l'Union des autorités arabes des valeurs mobilières et l'Institut algérien des hautes études financières.

Ce programme de formation, organisé au profit des cadres algériens du secteur financier, notamment les courtiers dans les opérations boursières, sera focalisé

sur des thèmes spécialisés dont l'évaluation des actions, l'analyse des données et les rapports financiers pour les entreprises, a-t-il précisé.

En outre, la Cosob organisera le 23 novembre sa deuxième conférence annuelle, à laquelle prendra part des experts des autorités homologues des marchés financiers des pays arabes, notamment de l'Egypte, du Sultanat d'Oman et de la Tunisie, ainsi le Fonds monétaire arabe, a ajouté M. Bouzenada.

De son côté, le directeur général de la Bourse de Tunis a exprimé à cette occasion la disponibilité de son institution a partagé son expérience acquise dans ce domaine depuis plus de 30 ans d'exercice avec les acteurs financiers algériens, assurant que "les deux pays frères ont d'énormes potentialités à exploiter ensemble et à transformer en réalisations".



Les recettes de la fiscalité ordinaire poursuivent leur courbe ascendante en 2024

Les recettes de la fiscalité ordinaire ont poursuivi, en 2024, leur courbe ascendante enregistrée ces dernières années, avec une hausse de 6,8 % sur une base annuelle jusqu'à la fin du mois d'août dernier, a indiqué, dimanche à Alger, la directrice générale des Impôts, Amel Abdelatif.

Intervenant lors d'une séance d'audition devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances PLF 2025, présidée par Mohamed Hadi Oussama Arbaoui, président de la commission, Mme Abdelatif a souligné que les recettes de la fiscalité ordinaire (hors IRG/salaires et traitements) ont atteint 3000 milliards de DA durant la période de janvier à août 2024, contre 2817 milliards de DA durant la même période en 2023.

Il s'agit de la poursuite de la même dynamique ascendante, la fiscalité ordinaire ayant enregistré en 2023, une hausse de 37,9 % par rapport à 2018, 25% par rapport à 2019 et 14,3 % par rapport à 2022, selon la même responsable.

Pour mettre en avant sa contribution croissante aux revenus budgétaires, Mme Abdelatif a indiqué que la fiscalité ordinaire a atteint en 2023 une valeur de 4232,5 milliards de DA, soit 72 % des revenus hors hydrocarbures (estimés à 5879,1 milliards de DA), contre 5577 milliards de DA pour les recettes de la fiscalité pétrolière.

Sur les dispositions fiscales contenues dans le PLF 2025, la directrice a affirmé qu'elles s'inscrivent "dans les orientations stratégiques de l'Etat au double plan social et économique, conformément aux instructions de Monsieur le président de la République, visant à améliorer le pouvoir d'achat, à préserver les conditions de vie des citoyens et à mobiliser des ressources fiscales supplémentaires, selon la possibilité de la contribution de chaque contribuable, sans alourdir la pression fiscale".

Concernant les mesures fiscales prévues dans le projet de loi de finances pour 2025, la directrice a affirmé qu'elles s'inscrivent "dans les orientations stratégiques de l'Etat sur les plans économique et social, conformément aux instructions du président de la République, visant à améliorer le pouvoir d'achat, à préserver les conditions de vie des citoyens et à mobiliser des ressources fiscales supplémentaires selon la capacité de contribution de chaque contribuable sans augmenter la pression fiscale". Parmi les dispositions ayant fait l'objet de discussions, lors de la séance d'audition, celles relatives à la restructuration du régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU).

Le PLF 2025 propose d'élargir la liste des activités exemptées de ce régime, notamment les entreprises des traiteurs et catering, les activités de location des salles des fêtes, le commerce de détail dans les grandes surfaces, la location de véhicule, d'engins et matériels, d'agences de tourisme et de voyages, d'agences de publicité et de communication, de formations et enseignements divers, ainsi que l'activité de l'agent général et courtier d'assurance, et d'entreprises de collecte, de traitement et de distribution de tabac en feuilles.

De plus, il est proposé d'augmenter le montant minimum pour l'IFU à 30.000 DA/an, actuellement fixé à 10.000 DA/an, tout en maintenant ce montant à 10.000 DA pour les activités exercées dans le cadre du statut de l'auto-entrepreneur, en sus de la réintroduction à partir du 1er janvier 2026, de la disposition contractuelle de deux ans pour le régime de IFU au lieu du système déclaratif.

Dans ce contexte, la directrice générale a affirmé que les amendements proposés visaient à améliorer l'efficacité de ce système, compte tenu de son niveau de rendement actuel, car "sa contribution fiscale demeure très faible, par rapport au grand nombre des contribuables qui y sont assujettis, ce qui constitue une véritable échappatoire pour ceux qui exercent dans des conditions non réglementées".

Examen des moyens du renforcement de la coopération entre la Bourse d'Alger et son homologue de Tunis

La Bourse d'Alger a reçu, dimanche, une délégation de la Bourse de Tunis, en vue d'examiner les moyens de renforcer la coopération entre les deux institutions, notamment dans le domaine de l'activation du rôle des courtiers en bourse.

Dans une déclaration à la presse, au terme de la visite, le directeur général de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub, a indiqué que la tenue de discussions avec la partie tunisienne visait à rapprocher les deux parties et à bénéficier de l'expertise tunisienne dans le domaine de la bourse, afin de développer des solutions permettant d'insuffler une nouvelle dynamique à la bourse, notamment en activant le rôle des courtiers en bourse.

Dans ce cadre, il a été question d'examiner les moyens de tirer parti d'un système numérique moderne lancé en Tunisie, qui permet une communication plus efficace avec les courtiers en bourse, selon la même source.

M. Benmouhoub a souligné l'importance du rôle des courtiers en bourse dans le soutien de la dynamique de la bourse, en offrant davantage d'opportunités aux investisseurs pour négocier des actions.

De son côté, le directeur général de la Bourse de Tunis, Bilel Sahnoun, a précisé que les similitudes entre les marchés tunisien et algérien à de nombreux égards, constitue une opportunité pour le développement des deux marchés dans plusieurs domaines, dont les technologies modernes utilisées, les mécanismes d'évaluation et de cotation et le développement de méthodes pour attirer les investisseurs, ainsi que la possibilité de nouer des partenariats entre les courtiers des deux pays.

Les courtiers en bourse sont chargés de fournir des services d'investissement financier, notamment en ce qui concerne la gestion des valeurs mobilières et des produits financiers, le négoce sur le marché pour le compte de leurs clients et la gestion des portefeuilles de titres sur la base d'un mandat.

le président de la République ordonne de ne pas interdire les opérations d'importation des matières premières utilisées dans la production

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a ordonné lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, de ne pas interdire les opérations d'importation des matières premières utilisées dans la production et dans les industries vitales, a indiqué un communiqué du Conseil des ministres.

Après avoir écouté un exposé sur les mesures de régulation et de suivi des opérations d'importation, le président de la République a ordonné de "ne pas interdire les opérations d'importation des matières premières utilisées dans la chaîne de production et les industries vitales. Le reste des opérations d'importation est soumis à une autorisation préalable", précise la même source.

Le président de la République a affirmé que l'Algérie n'avait jamais interdit et n'interdira pas l'importation, ajoutant qu'elle y recourait seulement si besoin est, dans le but de promouvoir la production nationale et de protéger ses réserves financières, ce qui est à même de conforter son économie et de préserver sa stabilité, conclut le communiqué.

ECONOSTRUM 

PLF 2025 : facilitation des financements extérieurs

Le projet de la loi de finances (PLF 2025) a été approuvé en Conseil des ministres et sera soumis au Parlement au début du mois de novembre. Ce projet de loi prévoit de faciliter le financement des « projets d'intérêt national ».

Le PLF 2025 accorde un grand intérêt au financement extérieur. Il propose une modification de l'article 108 de la loi n° 19-14 du 11 décembre 2019 portant la loi de finances de 2020 afin de faciliter ce genre de financement. « Le financement de projets d'intérêt national peut être assuré par des institutions financières internationales, bilatérales ou multilatérales, ainsi que par tout autre partenaire financier, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil des ministres. Sont du ressort exclusif du ministère des Finances, toutes actions portant sur la recherche de financement au profit des projets d'intérêt national, l'identification des bailleurs de fonds potentiels, de même que l'introduction de

requêtes auprès de ces derniers », peut-on lire dans l'article 196 du PLF qui modifie l'article 108.

« Les modalités d'application du présent article sont précisées, par arrêté du ministre chargé des Finances », précise le texte du projet de loi de finances 2025. « L'article initial, qui restreint le financement aux projets dits « stratégiques et structurants », s'avère trop complexe dans sa mise en œuvre, en raison des interprétations variées de ces termes selon les secteurs et les priorités des différents acteurs. L'absence de définition claire de ce qui constitue un projet « stratégique » ou « structurant » peut créer des divergences et retarder l'approbation des financements nécessaires pour des projets d'envergure nationale », explique le gouvernement.

« Afin de lever ces obstacles et de rendre le dispositif plus efficace et opérationnel, il est proposé de simplifier la disposition en se référant à des « projets d'intérêt national ». Cette formulation plus large et moins sujette à interprétation permet de sélectionner des projets non pas en fonction d'intérêts ponctuels ou sectoriels, mais en fonction de leur contribution à l'intérêt national, c'est-à-dire à leur capacité à dynamiser l'économie, à renforcer les infrastructures, et à améliorer les conditions de vie des citoyens », justifie encore le même texte.

Le financement extérieur, bien encadré, ne remet en aucune manière en question la souveraineté du pays, selon le PLF 2025

Le gouvernement compte ainsi « inclure une plus grande diversité de partenaires financiers, en ouvrant la possibilité de recours non seulement aux institutions financières internationales, mais aussi aux institutions bilatérales et multilatérales, ainsi qu'à d'autres partenaires financiers, tels que les partenariats public-privé (PPP), ou encore les mécanismes de financement innovants ». « Cette ouverture est cruciale pour garantir un accès élargi aux sources de financement, notamment dans un contexte mondial où les options de financement se diversifient de plus en plus », souligne le texte.

Il faut dire que pour avoir accès à ces financements, le texte précise que cela est assujéti à « la nécessité d'une autorisation préalable des autorités compétentes, assurant ainsi un contrôle approprié des engagements financiers pris au nom de l'État. ». « Ce changement s'inscrit dans une démarche visant à accroître l'efficacité et la transparence du recours aux financements extérieurs, tout en garantissant une souplesse et une adaptabilité aux besoins réels du pays », indique le texte.

« Il est important de souligner que le recours au financement extérieur bien encadré ne remet en aucune manière en question la souveraineté du pays sur ses choix économiques. Les projets à financer seront identifiés en fonction des priorités nationales, et chaque décision de financement restera sous le contrôle exclusif des autorités nationales », conclut le PLF 2025 concernant ce sujet.



Formalités douanières : La voie électronique privilégiée

La digitalisation touche également l'administration publique. L'article 141 prévoit que "L'ensemble des formalités douanières sont accomplies principalement par voie électronique." Une révolution qui promet de simplifier drastiquement les procédures administratives et de réduire la bureaucratie, au grand soulagement des entreprises et des citoyens. Cette numérisation des formalités douanières devrait avoir un impact significatif sur le commerce extérieur de l'Algérie.

En réduisant les délais et les coûts liés aux procédures douanières, cette mesure pourrait stimuler les exportations et faciliter l'intégration de notre économie dans les chaînes de valeur mondiales. De plus, la transparence accrue pourrait contribuer à lutter contre la corruption et à améliorer l'image du pays auprès des investisseurs étrangers. L'innovation et la recherche ne sont pas en reste.



Youssef Bouznada, président de la Cosob : «Un nouveau projet de loi est en cours d'élaboration»

C'est une réforme profonde de son marché financier que prépare l'Algérie. En effet, a annoncé Youssef Bouznada, président de la Cosob, un nouveau projet de loi est en cours d'élaboration sous l'égide du ministère des Finances. Un groupe de travail a été mis en place au niveau du ministère des Finances s'attelant, en collaboration avec la COSOB, à l'élaboration de ce texte. L'objectif de cette démarche est de moderniser le cadre juridique existant. Ainsi, ce texte viendra remplacer le décret législatif 93/10, en

vigueur depuis 1993. Selon M. Bouznada, plusieurs changements majeurs sont prévus.

Il est notamment question d'une proposition d'intégrer de nouveaux acteurs comme intermédiaires en opération de Bourse (IOB). Par intermédiaires, M. Bouznada désigne les compagnies d'assurances pour lesquelles « nous souhaitons faciliter l'agrément par la COSOB, car elles disposent d'un vaste réseau sur le territoire national. L'objectif est de diversifier les acteurs du marché et leur donner l'occasion de contribuer pleinement à la dynamique du marché financier, grâce à leur infrastructure sophistiquée et leur expertise ». Sur sa lancée, le même responsable a indiqué que ce projet de loi est également porteur de dispositions pour renforcer le contrôle exercé par la COSOB. Cette dernière changera, en vertu de cette réforme, d'appellation pour devenir l'Autorité algérienne de régulation du marché financier. S'y ajoute l'introduction, dans le nouveau texte, du concept de finance verte. « La réforme envisagée est également motivée par le besoin de dynamiser le marché financier algérien », a expliqué M. Bouznada. Au sujet des introductions en Bourse en cours, notamment celle en gestation de la Banque de Développement Local (BDL), M. Bouznada a affirmé que « l'entrée en Bourse nécessite une préparation minutieuse, et nous espérons voir l'introduction de la BDL d'ici la fin de l'année ». Quant à l'opérateur de téléphonie mobile Djezzy, il est également dans « cette même perspective ».



[Incitation fiscale : Les banques et Algérie poste concernées](#)

Enfin, pour accélérer l'adoption des paiements électroniques, l'article 138 prévoit une incitation fiscale pour les banques et Algérie Poste. "Les banques commerciales et Algérie Poste bénéficient d'une réduction d'impôt sur les bénéfices des sociétés, pour une période d'une année, jusqu'au 31 décembre 2025, dont le montant est équivalent à la prise en charge par ces banques et Algérie Poste, des commissions sur les transactions réalisées par des moyens de paiement électroniques." Cette mesure devrait contribuer à la généralisation des paiements dématérialisés dans le pays. Cette incitation fiscale pour les banques est un

levier judicieux pour accélérer l'adoption des paiements électroniques. En rendant ces services plus attractifs pour les institutions financières, le gouvernement espère voir une multiplication des points d'acceptation des paiements électroniques à travers le pays.

Cela pourrait avoir des effets bénéfiques à long terme, en améliorant l'inclusion financière et en réduisant les coûts de gestion du cash pour l'économie.



[Laâziz Faïd encourage les entreprises à entrer en Bourse : «Le potentiel de la bourse d'Alger est sous-exploité»](#)

Relevant les «défis complexes» auxquels est confrontée l'Algérie, mais aussi les «grandes opportunités» qui l'attendent, le ministre des Finances a mis en avant, hier, la nécessité de «diversifier les sources de financement et de réorienter les capitaux vers des secteurs porteurs et innovants, clés de la transformation de notre économie».

S'exprimant à l'ouverture d'un séminaire dédié à la dynamisation et la stratégie pour un marché financier performant, organisé par la COSOB et l'UAR, Laâziz Faïd a indiqué qu'un «marché financier dynamique, transparent et accessible peut devenir un catalyseur de croissance en mobilisant des capitaux privés et en facilitant le financement des entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises et les start-up». Ainsi, il est essentiel de «transformer notre marché financier et ses mécanismes de financement afin d'améliorer son efficacité et son attractivité». Dans son allocution, le premier argentier du pays a souligné que «la contribution du marché financier au financement de l'économie algérienne reste limitée». Pourtant, «les instruments de financement sont des leviers essentiels pour mobiliser l'épargne et la canaliser vers des projets structurants, générateurs de valeur et d'emplois».

Enchaînant, M. Faïd a souligné que la Bourse d'Alger «se caractérise par un potentiel sous-exploité». A ses yeux, «il est nécessaire d'intensifier les efforts de tous les acteurs publics et privés pour revitaliser notre marché financier et le rendre plus attractif pour les investisseurs».

Les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, «devraient être encouragées à prendre la décision d'entrer en Bourse et d'utiliser le marché financier comme alternative de financement, non seulement pour soutenir leur expansion, mais aussi pour améliorer leur gouvernance et leur compétitivité». Ce faisant, le ministre a indiqué que «nous devons veiller à ce que le financement ne se limite pas aux banques». Pour ce faire, le ministre a préconisé «une approche commune et proactive pour accroître le dynamisme de ce marché». Une feuille de route qui s'articule, a expliqué M. Faid, autour des «réformes organisationnelles et institutionnelles», avec à la clé une «mise en place d'un cadre réglementaire moderne, stable et conforme aux normes internationales, garantissant la transparence et la protection des investisseurs».

Aussi, il est question d'«augmenter la liquidité et la participation des investisseurs institutionnels, encourager les solutions innovantes telles que la finance verte, la finance islamique et d'autres produits financiers de pointe pour renforcer la compétitivité du marché et favoriser un développement économique durable».

S'y ajoute, selon le ministre, l'amélioration de la culture financière, ainsi que le développement et le financement des petites et moyennes entreprises et des start-up». Sur ce dernier point, le ministre des Finances relève, entre autres, que «le renforcement des fonds d'investissement en capital-risque est essentiel pour soutenir l'émergence de start-up innovantes, en particulier dans les secteurs à forte valeur ajoutée». Pour sa part, Yazid Benmouhoub, DG de la Bourse d'Algérie, a affirmé que le rôle des IOB dans la dynamisation du marché est très important. Comme recommandation, il propose la création de filiale de l'IOB avec la mise en place d'un plan de charge et des moyens matériels et humains pour que la banque s'occupe de son métier de banquier et l'IOB sera un intermédiaire. L'autre recommandation porte sur la nécessaire digitalisation des transactions.

Notons que des panels sont tenus avec des débats très intéressants. Il était notamment question de l'expérience de la Bourse et du marché financier de la Tunisie.

INDÉPENDANT

Augmentation du budget de l'État dans le PLF 2025 : Répondre au financement de l'économie nationale

La réalisation des objectifs fixés en termes d'investissement et de croissance ainsi que les engagements relatifs au soutien des citoyens et la préservation du pouvoir d'achat engendrent des dépenses supplémentaires pour l'Etat. C'est dans cette logique que s'inscrit le projet de loi de finances (PLF) 2025, a affirmé l'expert en questions géoéconomiques et financières, Mahfoud Kaoubi, qui dit que le budget de l'Etat est en augmentation pour la quatrième fois consécutive.

S'exprimant hier sur les ondes de la Radio nationale, M. Kaoubi a indiqué que l'augmentation du budget de l'Etat dans le cadre du PLF 2025 intervient pour répondre aux besoins de financement de l'économie nationale et soutenir la croissance. « L'objectif à travers la loi de de finance pour l'année prochaine est de maintenir une croissance positive et arriver à 4,5 % de croissance pour l'exercice 2025 », a-t-il précisé, signalant une augmentation du budget d'équipement de manière sensible, dans le cadre du PLF 2025, en comparaison avec les années précédentes, l'objectif étant de soutenir les investissements, notamment des grands projets, mais aussi rattraper, en matière de projets d'équipement, les écarts et insuffisances répertoriés dans certaines wilayas afin d'opérer les ajustements nécessaires, selon les précisions de cet expert en questions géoéconomiques. La mise en œuvre et le parachèvement des investissements dans le secteur minier auront un impact réel sur la dépense, a souligné M. Kaoubi.

Le budget de fonctionnement a également augmenté dans le cadre de ce projet de loi, actuellement en examen au niveau de la commission des finances et du budget de l'APN. C'est le chapitre des revalorisations des salaires dans certains secteurs, à l'instar de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé, en application des révisions des régimes indemnitaires et de la révision des statuts qui vont entraîner des hausses de salaire en plus de la valorisation des bourses d'étudiants, qui va tirer le budget de fonctionnement dans l'exercice 2025.

L'intervenant n'a pas manqué d'évoquer l'impact des transferts sociaux, lesquels représentent « plus de 27 % du budget de l'Etat dans le cadre du PLF 2025 ». « Le poids des transferts sociaux reste important dans les équilibres et pose un souci en contribuant à causer le déficit budgétaire qui augmente par voie de conséquence depuis 2020 », a-t-il dit. Cela explique, selon M. Kaoubi, que la variance des dépenses est plus importante que la variance des recettes

qui traduit un déficit avoisinant les 50 %. Il a, dans ce sens, réaffirmé la nécessité de revoir le dispositif des transferts sociaux, qualifié d'injuste, de coûteux et qui nuit à l'économie nationale, et donc d'orienter impérativement celui-ci vers les plus nécessiteux.

Cela passe par la mise en place d'un système d'information fiable qui va découler de la numérisation qu'il faut accélérer, a recommandé l'intervenant.

« C'est une logique de dépense qui doit être prise en charge par la loi de finances 2025 », a-t-il affirmé, précisant que le budget de l'Etat a augmenté de 9,9 %. Le PLF 2025 prévoit, en effet, 8 800 milliards de dinars de recettes et plus de 16 800 milliards de dépenses, a indiqué M. Kaoubi, selon lequel « le gap s'élargit ».



L'Algérie, troisième plus grand exportateur de GNL vers l'Europe

L'Algérie a été classée parmi les plus grands pays exportateurs de gaz naturel liquéfié (GNL) vers l'Europe au troisième trimestre de 2024, alors que les États-Unis ont conservé leur position de leader.

Selon le rapport sur les tendances des marchés arabes et mondiaux du GNL au troisième trimestre de 2024, publié par l'Unité de recherche énergétique, les importations européennes de GNL ont diminué de 22 % pour atteindre 19,35 millions de tonnes durant ce trimestre, contre environ 24,79 millions de tonnes durant la même période en 2023.

Sur les neuf premiers mois de 2024, les États-Unis ont exporté environ 32,62 millions de tonnes de GNL vers l'Europe, contre 40,05 millions de tonnes durant la même période en 2023, marquant une baisse de 18,5 %.

Contrairement aux États-Unis, la Russie a vu ses exportations de GNL vers l'Europe augmenter de 26,3 %, atteignant 3,65 millions de tonnes au troisième trimestre de 2024, contre environ 2,89 millions de tonnes durant la même période en 2023.

Au total, la Russie a exporté environ 13,49 millions de tonnes de GNL vers l'Europe au cours des neuf premiers mois de 2024, contre 12 millions de tonnes durant la même période en 2023, selon les données de l'Unité de recherche énergétique.

Le même rapport indique que l'Algérie s'est classée troisième parmi les plus grands pays exportateurs de GNL vers l'Europe, bien que ses exportations aient diminué de 17 % pour s'établir à 2,41 millions de tonnes au troisième trimestre, contre environ 2,9 millions de tonnes durant la même période en 2023.

Les exportations algériennes vers l'Europe se sont chiffrées à 8,49 millions de tonnes de GNL durant les neuf premiers mois de 2024, soit un niveau quasiment inchangé par rapport à la même période en 2023.

Le Qatar s'est classé quatrième parmi les plus grands exportateurs de GNL vers l'Europe, avec une baisse marquée de 38,3 % de ses exportations, qui ont atteint 2,3 millions de tonnes durant le troisième trimestre, contre environ 3,73 millions de tonnes à la même période en 2023.

Durant les neuf premiers mois de 2024, les exportations qataries de GNL vers l'Europe ont atteint environ 7,88 millions de tonnes, soit une baisse de 33 % par rapport aux 11,77 millions de tonnes exportées durant la même période en 2023.

La Norvège s'est classée cinquième parmi les plus grands exportateurs de GNL vers l'Europe, avec une légère diminution de ses exportations à 1,09 million de tonnes au troisième trimestre de 2024, contre environ 1,1 million de tonnes durant la même période en 2023.

Enfin, le Nigéria a occupé la sixième place, avec une chute marquée de 43,5 % de ses exportations vers l'Europe, atteignant 0,96 million de tonnes au troisième trimestre, contre environ 1,7 million de tonnes à la même période en 2023.



Impôt forfaitaire unique : 11 catégories professionnelles exclues

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une disposition nouvelle concernant l'impôt forfaitaire unique (IFU) dans son chapitre «Impôts directs et taxes assimilées».

En effet, le Code des impôts directs et taxes assimilées actuellement en vigueur autorise l'impôt forfaitaire unique pour les personnes physiques ou les sociétés professionnelles exerçant des activités industrielles, commerciales, non-commerciales et artisanales dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 8.000.000 DA (800 millions d'anciens centimes), sauf

si ladite personne physique ou ladite société professionnelle choisit de payer l'impôt suivant son chiffre d'affaires réel ou suivant le régime simplifié des activités non-commerciales. Cependant, 8 catégories d'activités industrielles, commerciales, non-commerciales et artisanales sont actuellement exclues de cette autorisation et tenues de payer l'impôt au prorata du chiffre d'affaires annuel ou suivant le régime simplifié des activités non-commerciales. Il s'agit des activités de promotion immobilière et de lotissement de terrain ; des activités d'importation de biens et marchandises destinées à la revente en l'état ; des activités d'achat-revente en l'état exercées dans les conditions de gros ; des activités exercées par les concessionnaires ; des activités exercées par les cliniques et établissements privés de santé ainsi que les laboratoires d'analyse médicales ; des activités de restauration et d'hôtellerie classées ; des affineurs et des recycleurs des métaux précieux, des fabricants et des marchands d'ouvrages d'or et de platine ; des travaux publics, hydrauliques et de bâtiment. En vertu du projet de loi de finances 2025, le Code des impôts directs et taxes assimilées devra inclure onze autres catégories que les personnes physiques, et les sociétés professionnelles qui les exercent devront, elles aussi, payer leurs impôts suivant leurs chiffres d'affaires annuel.

Il s'agit des débits de boissons alcoolisées ; des entreprises de collecte, de traitement et de distribution de tabac en feuilles ; des traiteurs et catering ; des locations des salles pour la célébration des fêtes ou l'organisation de rencontres, séminaires et meetings ; du commerce de détail exercé dans les grandes surfaces ; de la location de véhicules ; de la location d'engins et matériels ; des agences de voyage et de tourisme ; des agences de publicité et de communication ; des formations et enseignements divers ; des agents généraux et courtiers d'assurance. Le projet de loi précise que l'impôt forfaitaire unique demeure applicable pour l'établissement de l'imposition due au titre de la première année au cours de laquelle le chiffre d'affaires limite, prévu par ce régime, est dépassé.

Cette imposition est établie compte tenu de ces dépassements. Ce régime demeure également applicable pour l'année suivante. Les auteurs de cette proposition de modifications la motivent par le souci de renforcer la justice fiscale et la réduction du nombre de la population fiscale soumise au régime de l'impôt forfaitaire unique à travers l'élargissement de la liste des activités exclues de ce régime, lesquelles, de par leur nature et caractéristiques, doivent être soumises au régime du réel ou au régime simplifié des

professions non-commerciales, selon le cas. Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2025 fait obligation aux contribuables relevant du régime de l'impôt forfaitaire unique de mentionner, sur leur déclaration définitive, le revenu net réalisé correspondant au chiffre d'affaires déclaré au titre de l'exercice clos et ce, pour connaître les revenus des catégories des contribuables. Enfin, le projet prévoit des sanctions conformes à la législation pénale en vigueur pour quiconque organise ou tente d'organiser, de quelque manière que ce soit, le refus collectif de l'impôt.



La révolution numérique en marche

L'Algérie s'apprête à faire un grand bond vers l'économie numérique. Le projet de loi de finances 2025 devrait marquer un tournant décisif dans la stratégie de développement économique du pays. Avec une série de mesures audacieuses, le gouvernement affiche clairement son ambition de propulser le pays dans l'ère du digital et de l'innovation. Au cœur de cette transformation, on trouve un arsenal de dispositions fiscales visant à stimuler l'écosystème des startups. L'article 139 du projet de loi prévoit notamment des exonérations fiscales significatives pour les incubateurs. Selon le texte, "les entreprises disposant du label « incubateur » sont exonérées de l'impôt sur le revenu global (IRG) ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) pour une durée de deux années, à compter de la date d'obtention du label « incubateur », renouvelable une fois dans les mêmes formes." Cette mesure devrait donner un coup de fouet à l'émergence de jeunes pousses technologiques, créant du coup un terreau fertile pour l'innovation. En offrant un environnement fiscal favorable, le pays compte attirer des entrepreneurs talentueux et des investisseurs, tant locaux qu'étrangers. Cette mesure pourrait bien être un catalyseur dans ce domaine. L'article 202 du PLF vise à moderniser radicalement les transactions financières dans le pays. Il stipule que : "À compter de la date de publication de la présente loi, les transactions citées ci-après, doivent être effectuées, par des moyens autres que l'espèce, à travers les circuits bancaires et financiers : les transactions immobilières des immeubles bâtis et non-bâtis ; les opérations de ventes réalisées par les concessionnaires et distributeurs de véhicules et engins ; les achats de yachts et de bateaux de plaisance ; les polices d'assurance obligatoires." Cette mesure audacieuse vise à réduire l'économie informelle et à moderniser le système financier national, le propulsant dans l'ère du digital. Cette disposition est particulièrement importante, surtout que l'économie informelle représente une part significative de l'activité

économique. En obligeant ces transactions importantes à passer par les circuits bancaires, le gouvernement espère non seulement réduire la fraude fiscale, mais aussi améliorer la traçabilité des flux financiers et renforcer la stabilité du système bancaire. Ces initiatives ambitieuses témoignent de la volonté de diversifier notre économie et de réduire la dépendance aux hydrocarbures. En misant sur le numérique et l'innovation, notre pays espère créer de nouvelles sources de croissance et d'emploi, tout en améliorant sa compétitivité sur la scène internationale. Avec la mise en œuvre réussie de ces mesures, l'Algérie s'affirme d'ores et déjà comme un futur hub technologique majeur en Afrique du Nord d'ici 2025. Cet engagement audacieux reflète parfaitement les ambitions du pays, et cette révolution numérique propulsera l'Algérie parmi les économies émergentes les plus dynamiques du continent.



Réunion du Conseil des ministres - Constatant un relâchement dans le système de veille face aux pénuries, le président Tebboune : «Réveillez-vous !»

- L'importation des matières premières est libre
- Plafonnement des prix de certains produits
- Une bourse pour les enseignants et les étudiants des écoles supérieures
- Appel d'offres international pour un film sur l'Emir Abdelkader

Commentant un exposé commun du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, du ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, et du ministère de l'Agriculture, au sujet du système de veille face aux pénuries, le président de la République a souligné qu'un recul de la volonté de faire chez certains a été constaté, ordonnant à tous de se réveiller et de situer les responsabilités, afin de rester fidèles aux tâches dévolues au service du citoyen, lesquelles doivent constituer la principale préoccupation de chaque fonctionnaire.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, un Conseil des ministres, lors duquel plusieurs dossiers ont été abordés, après un exposé fait par le Premier ministre, au sujet des activités du gouvernement, lors des deux dernières semaines. Commentant un exposé commun du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, du ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, et du ministère de l'Agriculture, au sujet du système de veille face aux pénuries, le président de la République a souligné qu'un recul de la volonté de faire chez certains

a été constaté, ordonnant à tous de se réveiller et de situer les responsabilités, afin de rester fidèles aux tâches dévolues au service du citoyen, lesquelles doivent constituer la principale préoccupation de chaque fonctionnaire. Il a aussi ordonné au gouvernement de faire preuve du plus haut degré de vigilance, et à travers lui tous les organes de contrôle, y compris les organes sécuritaires, ainsi que d'intensifier les contrôles et les élever à leurs plus hauts niveaux, en faisant des produits alimentaires et agricoles et des médicaments, la priorité des priorités.

Bientôt une loi permettant le plafonnement des prix

Par ailleurs, le président de la République a ordonné de procéder à une révision radicale de l'organisation de la commercialisation du produit national au profit du citoyen, et ce à travers une loi qui permettra de recourir au plafonnement des prix. Parmi les importantes décisions qui ont résulté de la réunion du Conseil des ministres, on notera l'ordre donné par le président de la République de n'empêcher aucune opération d'importation des matières premières utilisées dans la chaîne de production des industries vitales, les autres opérations devant être soumises à une déclaration préalable. Le Président a souligné que l'Algérie n'a pas prohibé et ne prohibera pas l'importation, mais qu'il n'y sera fait recours qu'en cas de nécessité, afin d'encourager le développement et l'essor de la production locale, et pour protéger ses réserves de changes, de manière à fortifier son économie et à préserver sa stabilité. Le Conseil des ministres a également adopté les dispositions concernant les bourses de l'étudiant et des professeurs-chercheurs des Écoles supérieures du pôle scientifique et technologique de Sidi Abdallah.

Le président de la République a affirmé qu'il s'agit d'un acquis pour l'Algérie et pour sa sécurité nationale, qui constitue l'objectif suprême derrière la création du pôle scientifique et technologique, tout en insistant sur le fait que ces dispositions en faveur des étudiants du pôle scientifique et technologique constituent un encouragement pour les cerveaux de demain, tout en instruisant le ministre de l'Enseignement supérieur d'assurer un accompagnement continu.

Le président de la République a ainsi ordonné l'association du ministère de la Défense nationale dans cette vision stratégique, afin de préserver et protéger les fondements de la nation.

Ouvrir le champ aux compétences cinématographiques

Concernant les préparatifs pour la réalisation d'une œuvre cinématographique majeure sur la vie de l'émir Abdelkader, le président de la République a ordonné le lancement d'un avis d'appel d'offres international en matière de production et de réalisation, afin d'octroyer à cette œuvre une dimension mondiale, au regard de la symbolique élevée de l'émir Abdelkader, par son parcours au service de l'édification de l'Algérie moderne et de son rayonnement international, et aussi par ses efforts pour la préservation des minorités dans le monde.

Il a également donné instruction d'ouvrir le champ à toutes les compétences cinématographiques algériennes et mondiales, tout en tenant compte du contenu approuvé dans le cahier des charges.

Enfin, des rapports figurant dans l'ordre du jour du Conseil des ministres ont été reportés aux fins de leur enrichissement.



[Elargissement de l'assiette fiscale sans augmenter les impôts](#)

[La manœuvre subtile du gouvernement](#)

Le défi pour 2025 sera de maintenir cet équilibre délicat entre augmentation des recettes et préservation du pouvoir d'achat

Comment augmenter les revenus de l'État sans augmenter les impôts? Un dilemme pour tous les pays du monde, notamment dans le climat économique mondial actuel marqué par les inflations. Le gouvernement semble avoir trouvé la bonne formule! Pour 2025, il a fait le choix audacieux de ne pas imposer de nouveaux impôts, mais d'élargir discrètement l'assiette fiscale. Ce tour de passe-passe stratégique a pour but d'augmenter les ressources de l'État sans créer de nouvelles charges directes pour les citoyens. Le Projet de loi de finances (PLF) 2025 est, actuellement, entre les mains de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN). Les débats battent leur plein autour de ce texte, mais une chose est certaine: il ne contiendra pas de dispositions portant augmentation des impôts pour les ménages. Pourtant, derrière cette bonne nouvelle en apparence, le gouvernement mise sur des mécanismes ciblés pour

recupérer les fonds nécessaires à l'économie nationale. Ainsi, le PLF propose un élargissement de l'assiette fiscale en intégrant plusieurs secteurs d'activité au régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU). Les entreprises de collecte, de traitement et de distribution de tabacs en feuilles, les traiteurs, les agences de voyages et de publicité, ainsi que les activités de location de véhicules et d'engins sont désormais concernés

À première vue, ces secteurs semblent éloignés des préoccupations du citoyen lambda, mais ils génèrent des flux économiques importants. L'Exécutif semble vouloir responsabiliser ces acteurs, qui bénéficient d'une dynamique de marché croissante. L'objectif est clair: mobiliser des ressources sans alourdir la pression fiscale sur les particuliers. En effet, les grandes surfaces, les salles des fêtes, et les agences diverses vont contribuer plus largement, permettant ainsi d'étendre la couverture fiscale du pays. Le commerce des pierres précieuses, lui, n'échappe pas à cette dynamique: les diamants, saphirs et autres rubis seront soumis à une taxe intérieure de consommation (TIC) de 30%. Si le texte évite soigneusement d'instaurer de nouveaux impôts, il joue cependant sur l'adaptation de taxes déjà existantes pour en tirer davantage de bénéfices. Par exemple, la taxe de domiciliation bancaire (TDB) s'étend désormais aux redevances de marque, un secteur où les transactions internationales sont fréquentes. L'objectif est simple: toucher les entreprises qui exploitent des franchises ou des droits de marque à l'étranger tout en épargnant les logiciels et progiciels informatiques, jugés essentiels pour le développement économique local. Ils ne sont pas concernés par ce réajustement. De même, le secteur immobilier n'est pas en reste. Une réaffectation de 50% de la taxe annuelle d'habitation au profit des wilayas est proposée, permettant à ces dernières de réhabiliter le parc immobilier en difficulté. Ce mouvement de redistribution interne reflète un effort pour équilibrer les ressources locales tout en soutenant des projets de développement urbain. Dans un geste qui symbolise l'engagement envers le service public, la wilaya d'Alger bénéficiera de 16% de la taxe sur les produits pétroliers. Cette mesure, conçue pour compenser les missions publiques que la wilaya assume, traduit la volonté d'ajuster les ressources en fonction des responsabilités locales. «Alger supporte un poids économique particulier, et il était logique de lui accorder une part de cette taxe», estime un expert en finances publiques. Parallèlement à ces ajustements fiscaux, le gouvernement propose plusieurs simplifications pour rendre les procédures douanières plus fluides. Cela inclut la révision des déclarations en douane et l'introduction d'un cadre juridique pour les

opérateurs économiques agréés (OEA). L'enjeu est de faciliter le commerce tout en réduisant les délais de dédouanement, souvent perçus comme des goulets d'étranglement pour l'économie nationale. Le secteur immobilier connaît également une modernisation avec la possibilité de régulariser les biens non revendiqués grâce à l'introduction du livret foncier électronique. Cela permet non seulement de sécuriser les transactions, mais aussi de renforcer la transparence dans le marché immobilier. Si le PLF 2025 ne contient pas de grandes surprises fiscales, il témoigne néanmoins d'une ambition claire: augmenter les ressources de l'État tout en évitant de grever davantage les citoyens...



[Consacrée au projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2022](#)

[Tebboune préside une réunion du Conseil des ministres](#)

Des exposés concernant les secteurs de l'Enseignement supérieur, des Travaux publics, du Commerce et de la Promotion des exportations, et de l'Hydraulique sont également au programme de cette réunion.

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, préside, aujourd'hui, une réunion du Conseil des ministres consacrée au projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2022 et à des exposés concernant plusieurs secteurs, indique un communiqué de la Présidence de la République. "Monsieur Abdelmadjid Tebboune, président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, préside, ce jour, une réunion du Conseil des ministres consacrée au projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2022 et à des exposés concernant les secteurs de l'Enseignement supérieur, des Travaux publics, du Commerce et de la Promotion des exportations, et de l'Hydraulique".

Financement des projets d'intérêt national : FINABI Conseil propose la cession en bourse de 15% de Sonatrach

La valeur économique théorique de SONATRACH dépasse 186 milliards de dollars! FINABI Conseil propose la cession en bourse de 15% de SONATRACH pour financer les projets d'intérêt national au lieu de recourir à l'emprunt extérieur.

Dans une analyse dont une copie nous a été transmise, Chabane Assad fondateur du cabinet Finabi conseil indique que l'article 196 du projet de la Loi de Finances 2025 « propose le recours à l'emprunt extérieur auprès des institutions financières internationales, bilatérales ou multilatérales, ainsi que par tout autre partenaire financier, afin de financer les projets d'intérêt national (anciennement appelés projets stratégiques et structurants) ». Ainsi, dit-il, « nous estimons que recourir à l'emprunt extérieur pour financer les projets d'intérêt national peut être optimal si la rentabilité de ces projets serait suffisante pour secréter un effet levier et générer des cash flow adéquats pour rembourser les échéances ». Ce montage financier « peut s'avérer pénible si les projets subiront un retard ou une mauvaise estimation financière ». En outre, la valeur de ces projets « sont significatifs et notre capacité d'endettement à l'international risque de ne pas suffire ». A titre d'exemple, souligne M. Assad, la réalisation du projet de Gara Djebilet « nécessitera la réalisation de plusieurs installations, ayant un coût variant entre 1 et 1,5 milliard de dollars par an sur une période allant de 8 à 10 ans ». Aussi, relève le même responsable, le niveau de la dette interne « est élevé et risque d'augmenter. La pression subie pour faire face aux échéances en dinars est déjà importante ».

Compte tenu de toutes ces données avancées, FINABI Conseil « propose la cession de 15% de Sonatrach pour financer ces projets d'intérêt national afin de ne pas recourir à l'emprunt extérieur ».

Et d'ajouter : « Si on évalue SONATRACH SPA sur la base de la méthode d'évaluation par comparaison en se référant à son résultat de 2022, elle vaut théoriquement 25.586,16 milliards de dinars (186,46 milliards de \$). Le résultat net de SONATRACH SPA fin 2022 a été de 1.448 milliards de dinars et le cours de change 137,22 DA pour un dollar ». Aussi,

M. Assad souligne qu' «en cédant 15% de Sonatrach, le Trésor aura 28 milliards de \$ de “fonds propres” pour financer la première strate des projets à intérêt national. Ces fonds peuvent être affecter à un fond d'investissement spécifique ou au FNI pour optimiser l'utilisation des ressources. L'intérêt de ce montage est d'abord politique (préserver notre souveraineté) et économique ».

Enchainant, M. Assad propose quatre vecteurs d'amélioration. Il est question de «booster le marché boursier, réduire la pression sur les finances publiques, une meilleur allocation des ressources, et l'amélioration de l'inclusion financière en captant les ressources financières en dehors du secteur bancaire ».



Evolution des dépenses et des déficits publics : Des garde-fous pour surveiller les grands équilibres

Les dépenses de l'Etat connaissent ces deux dernières années une certaine tendance à l'expansion, accentuée à travers le projet de loi de finances pour 2025, ce qui ne manque pas de susciter certaines appréhensions quant à l'état des déficits publics et à la nécessité d'empêcher leur creusement afin de préserver les grands équilibres financiers du pays. Une préoccupation plus que justifiée de par la vulnérabilité des finances publiques face à l'instabilité des prix du pétrole, mais qui n'échappe pas à la vigilance des autorités, celles-ci prévoyant en ce sens un certain nombre de mesures et de garde-fous pour discipliner la dépense budgétaire et rétablir à terme l'équilibre du budget de l'Etat. De fait, tel que résumé à travers le rapport de présentation du Projet de loi de finances pour l'exercice à venir (PLF 2025), «la trajectoire adoptée des finances publiques traduit l'ambition du gouvernement de réduire notamment le déficit et de diversifier les sources de son financement, tout en veillant à la consolidation de la dynamique de développement socio-économique». Pour 2025, faut-il noter, la dépense globale prévue au titre du PLF devra marquer une hausse de près de 10%, alors que les recettes attendues ne devraient évoluer que de 3,5%, en comparaison avec l'exercice en cours, déjà marqué par un effort budgétaire historiquement conséquent pour soutenir le pouvoir d'achat et la croissance économique. Aussi, ce train de dépenses devrait faire grimper le déficit budgétaire de 19,8% par rapport au PIB à la clôture de 2024, à 21,8% en 2025, selon les prévisions du PLF. Ce niveau de déficit, est-il cependant

prévu, devra commencer à s'atténuer dès 2027 pour être ramené à 20% du PIB, à la faveur de la stratégie budgétaire adoptée pour le moyen terme, s'appuyant surtout sur «un plafonnement de la dépense publique, conjugué à une évolution progressive des recettes fiscales». Indiquant que le contexte international «reste toujours marqué par des chocs et tensions géopolitiques, un niveau élevé d'inflation et une menace croissante des changements climatiques», le document de présentation du PLF note à cet égard que la combinaison de ces facteurs exogènes pourrait «avoir un impact sur la soutenabilité des finances publiques». Dès lors, est-il précisé, les orientations fixées pour la période 2025 à 2027 visent à «renforcer la discipline budgétaire», tout en veillant à «préserver l'équité sociale et le pouvoir d'achat des citoyens». A cet effet, un Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) a été fixé pour les trois prochaines années, sur la base d'une «démarche réaliste» qui vise à «préserver les équilibres de trésorerie à court et moyen terme et à assurer l'alignement du budget de l'Etat avec la stratégie nationale de développement économique et social du pays», note le même document. Ainsi, en termes d'allocation de ressources budgétaires, il est prévu, selon ces nouvelles orientations, «la poursuite de la rationalisation et de l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique» à travers, entre autres, «la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la lutte contre toute forme de gaspillage», en veillant notamment à «rationaliser les dépenses liées aux missions, frais de réception, loyers, entretien et réparation», celles inhérentes à la consommation d'énergies au niveau des administrations publiques, ainsi que la «maîtrise des recrutements», notamment en ce qui concerne la création de nouveaux postes dans la Fonction publique et la rationalisation des charges liées à l'utilisation des véhicules de service et à l'organisation de conférences et séminaires. S'agissant des dépenses destinées à l'investissement, le même cadre budgétaire impose entre autres aux ordonnateurs publics d'accorder désormais la priorité au parachèvement des projets en cours, notamment «ceux ayant atteint un taux d'exécution supérieur à 70%», la limitation des dépenses d'investissement à forte intensité d'importation, en plus de l'obligation de recourir dans le cadre de la commande publique aux entreprises nationales et aux produits de fabrication locale. Des mesures qui intègrent ainsi la nouvelle démarche de réforme budgétaire, qui s'appuie par ailleurs sur l'optimisation des ressources à travers entre autres l'élargissement de l'assiette fiscale, tout en privilégiant une gestion en mode «programmes, objectifs et résultats» afin de favoriser l'efficacité et la transparence dans l'allocation de l'argent public.

Le PLF 2025 devant l'APN dans 15 jours

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a été longuement interrogé lors de son oral devant la Commission des finances mercredi dernier ; cela étant, le premier argentier du pays s'en est sorti avec des propositions.

Avant le grand débat à l'Assemblée nationale, prévu le 4 novembre prochain, les amendements au projet de loi de finances 2025 seront présentés dès aujourd'hui. Ils détermineront sans doute l'orientation budgétaire de l'Exécutif, cela d'autant plus qu'une forte tendance dans l'hémicycle entend faire entendre sa voix, notamment sur la question du budget, mais sûrement aussi sur la question de la cessibilité des véhicules importés de moins de trois ans, même si cette mesure n'est pas l'essentiel, encore moins des plus importantes propositions contenues dans ce PLF 2025.

En effet, le projet de loi de finances 2025 propose aussi d'introduire le titre de Trésor pour le financement des projets structurants, des titres sous l'intitulé «sukuk souverains», permettant aux personnes physiques et morales de participer au financement des infrastructures et/ou des équipements publics marchands de l'Etat pour une durée de cinq ans. Cela permettra à la fois de résorber la dette publique avec «une distance» aisée, mais aussi de relancer et d'accélérer les projets structurants publics. Cela concerne, il va sans dire, les opérateurs concernés par les placements sécurisés dans les placements du Trésor. Les avantages varient, est-il précisé dans l'avant-projet, selon la durée du placement.

La formule économique qui a, par ailleurs, fait ses épreuves dans plusieurs pays avait été éprouvée dans une formule de solidarité lors de la grande crise du BTPH du début des années 1990.

Il est reconnu aujourd'hui que des pays, parmi les développés, recourent à cette formule pour résorber leur dette et surtout réduire leur dette interne. Ce qui s'exprime dans le document du projet de loi de finances 2025, qui introduit cette disposition, parmi tant d'autres, pour absorber le déficit public ou plus clairement la dette publique, à travers la mise en vente des titres pour la réalisation des projets structurants.

Le PLF pour l'année 2025 consacre également l'élargissement de l'assiette fiscale et introduit plusieurs incitations et dispositions de simplification au profit de diverses activités économiques, sans inclure de nouveaux impôts. Le PLF 2025 comprend aussi la réaffectation d'une quote-part de 50% du produit de la taxe annuelle d'habitation, au profit des wilayas, pour couvrir les

charges relatives à la réhabilitation du parc immobilier situé dans le périmètre des communes et n'appartenant pas à ces dernières.

Les sources des prélèvements forfaitaires ou fiscaux se situent, selon les promoteurs du projet de loi de finances 2025, dans les nouveaux projets d'investissement structurants.

Par ailleurs, pour équilibrer les finances publiques, le projet de loi de finances compte sur les nouveaux projets d'investissement accrédités qui bénéficient des avantages qui en définitive apportent, à travers les structures, les emplois et les services adjacents et générer l'impôt escompté.

La Commission des finances a écouté l'explication du ministre des Finances sur l'ensemble de ces sujets. Ce dernier s'est expliqué particulièrement sur la question de la gestion de la dette publique, et de cette formule qui impliquerait des placements privés dans des projets structurants. Maintenant, place aux amendements.



Laaziz Faid : « Réorienter les capitaux vers des secteurs porteurs et innovants »

«Comme beaucoup d'économies dans le monde, l'Algérie est confrontée à des défis complexes, mais aussi à de grandes opportunités. Nos ressources naturelles, qui ont longtemps soutenu notre croissance, ne sont plus le seul pilier de notre développement économique», a affirmé le ministre des Finances à l'ouverture du séminaire sur la dynamisation et la stratégie pour un marché financier algérien performant. Le contexte international «instable et les évolutions technologiques nous obligent à moderniser nos modèles économiques et financiers », dira Laaziz Faid. Et d'ajouter : «Il est donc nécessaire de diversifier les sources de financement et de réorienter les capitaux vers des secteurs porteurs et innovants, clés de la transformation de notre économie ».

Dans ce contexte, «il est essentiel de transformer notre marché financier et ses mécanismes de financement afin d'améliorer son efficacité et son attractivité. Actuellement, la contribution du marché financier au financement de l'économie algérienne reste limitée ». Relevant que la bourse algérienne se caractérise par «un potentiel sous-exploité», M. Faid indique qu'il «est nécessaire d'intensifier les efforts de tous les acteurs publics et privés pour

revitaliser notre marché financier et le rendre plus attractif pour les investisseurs. Les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, devraient être encouragées à prendre la décision d'entrer en bourse et d'utiliser le marché financier comme alternative de financement, non seulement pour soutenir leur expansion, mais aussi pour améliorer leur gouvernance et leur compétitivité ». Plaidant pour une approche commune et proactive pour accroître le dynamisme du marché financier, le ministre recommande des réformes organisationnelles et institutionnelles, l'augmentation de la liquidité et la participation des investisseurs institutionnels. Aussi, il s'agit, selon M. Faid,

d'encourager l'innovation financière, améliorer la culture financière, développer le financement des petites et moyennes entreprises et des start-up.

Le Chiffre d'Affaires

Marché financier : Un levier stratégique pour l'économie, selon Faid

Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a présidé ce dimanche 20 octobre 2024, à la Banque Nationale de l'Habitat, l'ouverture des travaux d'un atelier portant sur la « Dynamique et la stratégie du marché financier algérien » comme levier de financement de l'économie nationale. Cet événement a réuni plusieurs personnalités, dont le ministre de l'Économie de la connaissance et des Startups, M. Yacine Mahdi Oualid, ainsi que des responsables de la Bourse de Tunis, de la Trésorerie, et des représentants d'institutions financières et d'experts.

Dans son discours, Faid a souligné que, comme de nombreux autres pays, l'Algérie fait face à des défis économiques complexes tout en bénéficiant d'opportunités importantes. Selon lui, l'instabilité mondiale et les avancées technologiques exigent une modernisation des modèles économiques et financiers, nécessitant ainsi une diversification des sources de financement et une réorientation des capitaux vers les secteurs innovants et prometteurs, essentiels à la transformation de l'économie algérienne.

Le ministre a insisté sur le rôle crucial du marché financier en tant que levier de croissance. Un marché dynamique, transparent et accessible pourrait mobiliser les capitaux privés et faciliter le financement des entreprises, notamment les PME et les startups. Cependant, il a reconnu que la

contribution actuelle du marché financier au financement de l'économie reste limitée, appelant à des efforts concertés entre acteurs publics et privés pour dynamiser la Bourse d'Alger et la rendre plus attrayante pour les investisseurs.

Dans cette optique, Faïd a présenté plusieurs axes stratégiques, notamment des réformes institutionnelles et réglementaires, l'augmentation de la liquidité, la participation accrue des investisseurs institutionnels et l'encouragement de l'innovation financière. Il a également mis en avant l'importance de promouvoir la culture financière et de renforcer le financement des petites et moyennes entreprises ainsi que des startups.

En conclusion, le ministre a réaffirmé l'engagement du gouvernement à soutenir cette transformation, soulignant que la diversification de l'économie algérienne et l'activation du marché financier nécessitent la coopération de toutes les parties prenantes. Il a ainsi plaidé pour la poursuite des réformes afin de faciliter l'accès au financement, encourager les investissements et soutenir la croissance des entreprises.

L'atelier, qui se déroule sur deux jours, a vu des échanges et discussions entre experts algériens et tunisiens. Les interventions de la délégation tunisienne ont notamment porté sur l'expérience de la Bourse de Tunis et le rôle des entreprises publiques dans le développement du marché financier. Du côté algérien, les discussions ont abordé les défis du marché financier local, notamment les contraintes liées à la liquidité et à l'efficacité des opérations boursières.

Cet atelier marque un pas important vers la transformation du marché financier algérien en un outil efficace pour soutenir le financement de l'économie du pays.

Le Chiffre d'Affaires

[Le PLF 2025 impose des transactions non monétaires pour certaines opérations](#)

Le Projet de Loi de Finances 2025 introduit une nouvelle mesure visant à rendre obligatoires les paiements non monétaires pour certaines transactions, via les canaux bancaires et financiers.

Selon l'article 202 du projet de loi, les transactions concernées incluent l'utilisation de moyens de paiement écrits, tels que les chèques, pour toutes les opérations immobilières sur les biens bâtis et non bâtis, les ventes

effectuées par les concessionnaires et distributeurs de véhicules et d'équipements, l'achat de yachts et de bateaux de plaisance, ainsi que la souscription des assurances obligatoires.

Cette mesure s'inscrit dans une démarche visant à généraliser l'usage des moyens de paiement écrits, au détriment des paiements en espèces, afin de promouvoir l'inclusion financière et fiscale.

الشروف

تسجيل منحى تصاعديّ خلال السنوات الأخيرة 300 ألف مليار.. إيرادات الجباية العادية إلى نهاية أوت 2024

واصلت إيرادات الجباية العادية في 2024 منحها التصاعدي المسجل في السنوات الأخيرة، حيث ارتفعت بـ 8.6 بالمائة على أساس سنوي إلى غاية نهاية أوت الماضي، حسبما أفادت به المديرية العامة للضرائب، أمال عبد اللطيف، الأحد بالجزائر العاصمة.

وخلال جلسة استماع أمام لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني، في إطار دراسة أحكام مشروع قانون المالية لسنة 2025، ترأسها محمد هادي أسامة عرباوي، رئيس اللجنة، أوضحت عبد اللطيف أن إيرادات الجباية العادية (خارج الضريبة على الدخل الإجمالي / الرواتب والأجور)، سجلت ما قيمته 3000 مليار دج في الفترة جانفي إلى أوت 2024، مقابل 2817 مليار دج في نفس الفترة من 2023.

ويأتي ذلك مواصلة لنفس الوتيرة التصاعدية المشهودة، إذ أظهرت الجباية العادية المسجلة في 2023 زيادة بنسبة 37.9 بالمائة مقارنة بـ 2018 و 25 بالمائة مقارنة بسنة 2019 و 14.3 بالمائة مقارنة بـ 2022، حسب المسؤولة.

وللتأكيد على المساهمة المتزايدة للجباية العادية بمدخيل الميزانية، أشارت عبد اللطيف إلى أنها بلغت 2023 ما قيمته 4232.5 مليار دج وهو ما يشكل 72 بالمائة من الإيرادات خارج المحروقات (المقدرة بـ 1.5879 مليار دج)، في حين بلغت إيرادات الجباية البترولية 5577 مليار دج.

وحول التدابير الجبائية الواردة في مشروع قانون المالية لسنة 2025، أكدت المديرية أنها جاءت "ضمن التوجهات الاستراتيجية للدولة على المستويين الاقتصادي والاجتماعي، وفق التعليمات المسداة من طرف رئيس الجمهورية، حيث تهدف إلى تحسين القدرة الشرائية والحفاظ على الإطار المعيشي للمواطنين وتعبئة موارد جبائية إضافية حسب إمكانية مساهمة كل مكلف دون رفع الضغط الجبائي."

ومن بين الأحكام التي أخذت حيزا من النقاش في جلسة الاستماع، تلك المتعلقة بإعادة هيكلة نظام الضريبة الجرافية الوحيدة.

ويقترح مشروع قانون المالية لـ2025 توسيع قائمة الأنشطة المستثناة من هذا النظام إلى مؤسسات تقديم وتموين الطعام وتأجير قاعات الاجتماعات، وتجارة التجزئة في المساحات الكبرى، وتأجير المركبات، وتأجير الآلات والمعدات، ووكالات السياحة والأسفار، ووكالات الإشهار والاتصال والتكوين والتدريس المتنوع، ووكيل ووسيط التأمين، ومؤسسات جمع ومعالجة وتوزيع أوراق التبغ.

يضاف إلى ذلك رفع مبلغ الحد الأدنى في مادة الضريبة الجرافية الوحيدة إلى 30 ألف دج/سنويا والمحدد حاليا بـ10 ألف دج /سنويا، مع الإبقاء على هذا المبلغ في حدود 10 ألف دج بالنسبة للأنشطة الممارسة في إطار القانون الأساسي للمقاول الذاتي، إلى جانب إعادة العمل، ابتداء من أول جانفي 2026 بالإجراء التعاقدية لمدة سنتين في مادة الضريبة الجرافية الوحيدة بدلا من النظام التصريحي.

وأكدت المديرية العامة في هذا السياق بأن التعديلات الواردة جاءت لتحسين فعالية هذا النظام بالنظر لمستوى مردوديته الحالي، حيث إن "مساهمتها الجبائية تبقى ضئيلة للغاية، مقارنة بالعدد الكبير للمكلفين بالضريبة الخاضعين لها، ما يشكل ملاذا حقيقيا لاسيما بالنسبة لأولئك الذين ينشطون في ظروف غير نظامية.



إيرادات الجبائية العادية تواصل منحها التصاعدي في 2024

واصلت إيرادات الجبائية العادية في 2024 منحها التصاعدي المسجل في السنوات الاخيرة، حيث ارتفعت بـ6,8 بالمائة على أساس سنوي إلى غاية نهاية اغسطس الماضي، حسبما أفادت به المديرية العامة للضرائب، أمال عبد اللطيف، اليوم الأحد بالجزائر العاصمة.

وخلال جلسة استماع امام لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني، في إطار دراسة أحكام مشروع قانون المالية لسنة 2025، ترأسها محمد هادي أسامة عرباوي، رئيس اللجنة، أوضحت السيدة عبد اللطيف أن إيرادات الجبائية العادية (خارج الضريبة على الدخل الإجمالي /الرواتب والأجور)، سجلت ما قيمته 3000 مليار دج في الفترة يناير-اغسطس 2024، مقابل 2817 مليار دج في نفس الفترة من 2023.

ويأتي ذلك مواصلة لنفس الوتيرة التصاعدية المشهودة، إذ أظهرت الجبائية العادية المسجلة في 2023 زيادة بنسبة 37,9 بالمائة مقارنة بـ2018 و25 بالمائة مقارنة بسنة 2019 و3,14 بالمائة مقارنة بـ2022، حسب المسؤولية.

وللتأكيد على المساهمة المتزايدة للجباية العادية بمداخل الميزانية، اشارت السيدة عبد اللطيف إلى أنها بلغت 2023 ما قيمته 4232,5 مليار دج وهو ما يشكل 72 بالمائة من الايرادات خارج المحروقات (المقدرة ب5879,1 مليار دج)، في حين بلغت ايرادات الجباية البترولية 5577 مليار دج.

وحول التدابير الجبائية الواردة في مشروع قانون المالية لسنة 2025، أكدت المديرية أنها جاءت "ضمن التوجهات الاستراتيجية للدولة على المستويين الاقتصادي والاجتماعي، وفق التعليمات المسداة من طرف السيد رئيس الجمهورية، حيث تهدف إلى تحسين القدرة الشرائية والحفاظ على الإطار المعيشي للمواطنين وتعبئة موارد جبائية إضافية حسب إمكانية مساهمة كل مكلف دون رفع الضغط الجبائي".

ومن بين الاحكام التي أخذت حيزا من النقاش في جلسة الاستماع، تلك المتعلقة بإعادة هيكلة نظام الضريبة الجزافية الوحيدة.

ويقترح مشروع قانون المالية ل 2025 توسيع قائمة الأنشطة المستثناة من هذا النظام إلى مؤسسات تقديم وتموين الطعام وتأجير قاعات الاجتماعات، وتجارة التجزئة في المساحات الكبرى، وتأجير المركبات، وتأجير الآلات والمعدات، ووكالات السياحة والاسفار، ووكالات الاشهار والاتصال والتكوين والتدريس المتنوع، ووكيل ووسيط التأمين، ومؤسسات جمع ومعالجة وتوزيع أوراق التبغ.

يضاف إلى ذلك رفع مبلغ الحد الأدنى في مادة الضريبة الجزافية الوحيدة إلى 30 ألف دج/سنويا والمحدد حاليا ب 10 الف دج /سنويا، مع الإبقاء على هذا المبلغ في حدود 10 ألف دج بالنسبة للأنشطة الممارسة في إطار القانون الأساسي للمقاول الذاتي، إلى جانب إعادة العمل، ابتداء من أول يناير 2026 بالإجراء التعاقدى لمدة سنتين في مادة الضريبة الجزافية الوحيدة بدلا من النظام التصريحي.

واكدت المدير العامة في هذا السياق بأن التعديلات الواردة جاءت لتحسين فعالية هذا النظام بالنظر لمستوى مردوديته الحالي، حيث أن "مساهمتها الجبائية تبقى ضئيلة للغاية، مقارنة بالعدد الكبير للمكلفين بالضريبة الخاضعين لها، ما يشكل ملاذ حقيقيا لاسيما بالنسبة لأولئك الذين ينشطون في ظروف غير نظامية".

المجاهد

مشروع قانون المالية 2025: تدابير جديدة لدعم الاستثمار وترقية الاقتصاد الوطني

جاء مشروع قانون المالية لسنة 2025، الذي يدرس حاليا على مستوى لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني، بتدابير جديدة تهدف لترقية الاستثمار ودعم الاقتصاد الوطني.

وفي هذا الصدد، يقترح مشروع القانون الترخيص للخزينة العمومية بإصدار سندات "صكوك سيادية"، تسمح للأشخاص الطبيعيين والمعنويين بالمشاركة في تمويل المنشآت و/أو التجهيزات العمومية ذات الطابع التجاري للدولة، مع إقرار إعفاءات ضريبية لمدة خمس سنوات على الدخل الإجمالي (IRG) أو الضريبة على أرباح الشركات (IBS) لمنتجات هذه الصكوك، الصادرة عن الخزينة العمومية أو المتداولة في سوق منظم.

كما يقترح إعفاء هذه الصكوك السيادية من رسوم التسجيل والإشهار العقاري لمدة خمس سنوات أيضا.

وتضمن المشروع أيضا تمديد التخفيض بنسبة 50 بالمائة في مادة الضريبة على الدخل الإجمالي أو الضريبة على أرباح الشركات لمدة خمس سنوات على المداخل المحققة في مناطق الجنوب. و يتعلق الأمر بولايات إيليزي، تندوف، أدرار، تامنغست، تيممون، برج باجي مختار وإن صالح وإن قزام وجانت.

ومن بين التدابير أيضا منح الاستفادة من الإعفاء من الرسم على القيمة المضافة للأملك القابلة للاهلاك، المقتناة من طرف مؤسسات الإنتاج، النقل وتوزيع وتسويق الكهرباء، وكذلك النقل والتوزيع وتسويق الغاز عبر الأنابيب والموجهة لتخصيصها مباشرة للاستغلال.

وبغرض دعم المقاولاتية والابتكار، يقترح مشروع القانون تخفيضا ب30 بالمائة من الربح المحاسبي، في حدود 200 مليون دج، بعنوان النفقات المنجزة في إطار البحث والتطوير في المؤسسة وبرامج الابتكار المفتوح مع المؤسسات الناشئة والحاضنات، من أجل تحديد الربح الخاضع للضريبة.

ويضاف إلى ذلك الإعفاء من حقوق التسجيل للعقود المتضمنة تأسيس الشركات التي ينشئها حاملو علامة "مشروع مبتكر"، ولعمليات اقتناء العقارات التي تقوم بها الشركات المتحصلة على علامة "مؤسسة ناشئة" أو "حاضنة أعمال" قصد إنشاء نشاطات صناعية، إضافة إلى تمديد الإعفاءات الجبائية الممنوحة للشركات الحاملة لعلامة "حاضنة" لسنتين إضافيتين، في حالة تجديد العلامة.

من جهة أخرى، حدد مشروع القانون مبلغ رأس المال الاجتماعي لمصنعي السجائر الإلكترونية ب100 مليون دج، على نفس النحو المحدد لمصنعي التبغ الموجه للنشوق والمضغ، للحصول على الاعتماد اللازم لممارسة هذا النشاط، وتمديد هذا الالتزام ليشمل الشركات الممارسة لنشاط تصنيع تبغ الشيشة.

كما تم تمديد إمكانية القيام بعمليات استيراد الكحول، المخصصة حاليا فقط لمصلحة الكحول التابعة لوزارة المالية، لتشمل الشركات التجارية الحائزة على سجل تجاري للمستوردين والذين يستخدمون هذا الكحول في إطار نشاطهم الإنتاجي، مع اكتتاب دفتر شروط.

وبخصوص عملية إنتاج زيت الصوجا الخام، تم اقتراح التمديد إلى غاية 31 ديسمبر 2025، للأجل النهائي الذي يجب على مستوردي/مصنعي زيت الصوجا الخام البدء في عملية إنتاج هذه المادة الأولية أو اقتنائه من السوق الوطنية، تحت طائلة فقدان الاستفادة من التعويضات والإعفاءات الجمركية والضريبية الممنوحة عند الاستيراد.

وفي مجال الرقمنة، تضمن المشروع، الإعفاء من الرسم على القيمة المضافة والرسوم الجمركية، لأجهزة الدفع الإلكترونية (TPE) والأطقم الموجهة لتركيب هذه الأجهزة، حتى 31 ديسمبر 2027.

ولإعطاء دفع لدعم الاستثمار، تقرر زيادة رأس المال الاجتماعي للصندوق الوطني للاستثمار (FNI) من 150 مليار دج إلى 275 مليار دج، إضافة إلى تمديد الضمان الممنوح من قبل صندوق ضمان الائتمان للشركات الصغيرة والمتوسطة (FGAR) للبنوك والمؤسسات المالية، لتغطية جميع القروض (المقدمة حاليا فقط لقروض الاستثمار).

كما تضمن مشروع قانون المالية اجراءات تهدف الى التأطير، من الجانب الجمركي، للأنشطة الاقتصادية الممارسة داخل المناطق الحرة، وتحديد آليات الرقابة الجمركية على البضائع على مستوى هذه المناطق.

وفي مجال التصدير، يرخص المشروع الجديد تصدير قطع غيار الأجهزة الكهرومنزلية في حدود 2 بالمائة من القيمة الاجمالية السنوية للصادرات، مع الترخيص بإعادة تصدير قطع غيار الأجهزة الكهرومنزلية المستوردة للاستعمال المهني، خارج خدمة ما بعد البيع، "بشرط أن تساوي قيمتها أو تفوق مبلغ الشراء".

مخرجات اجتماع مجلس الوزراء

ترأس رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون، اليوم، اجتماعا لمجلس الوزراء، تناول عروضاً منها التدابير الخاصة بمنحة الطلبة والأساتذة الباحثين في المدارس العليا للقطب العلمي والتكنولوجي بسيدي عبد الله، تدابير ضبط ومتابعة عمليات الاستيراد، التحضيرات الجارية لإطلاق إنجاز عمل سينمائي كبير حول الأمير عبد القادر.

وجاء في بيان لرئاسة الجمهورية، مساء اليوم الأحد : "عقب عرض نشاطات الحكومة من قبل الوزير الأول للأسبوعين الأخيرين، ثم الاستماع لمدخلات السيدات والسادة الوزراء حول مختلف العروض، أسدى السيد الرئيس عدة أوامر وتوجيهات".

وبخصوص عرض مشترك لوزراء التجارة والصناعة والفلاحة يتعلق باليقظة حول الندرة، سجل الرئيس تراخيا في عزيمة العمل لدى البعض أمرا باستفاقة الجميع، وتحديد المسؤوليات، وفاءً للمهام الموكلة إزاء المواطن الذي ينبغي أن يكون الشغل الشاغل لكل موظف عمومي.

وأمر الحكومة بمراجعة جذرية لتنظيم تسويق المنتج الوطني إلى المواطن، من خلال سن قانون يتم فيه استعمال نظام تسقيف الأسعار بمراسيم عندما يتعلق الأمر بأسعار غير معقولة للمنتجات في موسمها. كما أمر رئيس الجمهورية، الحكومة بتوخي أعلى درجات الحذر ومن خلالها كل الهيئات الرقابية بما فيها الأمنية وتكثيف الرقابة ورفعها إلى مستوياتها العليا بوضع المنتجات الغذائية والفلاحية والأدوية، أولوية الأولويات.

أما بخصوص عرض يتعلق بتدابير ضبط ومتابعة عمليات الاستيراد، أمر الرئيس بعدم منع أي عملية استيراد للمواد الأولية التي تُستخدم في سلسلة الإنتاج والصناعات الحيوية، على أن تخضع باقي عمليات الاستيراد للترخيص المسبق، وأوضح الرئيس أن الجزائر لم ولن تمنع الاستيراد، وتلجأ إليه فقط في حالات الضرورة، من أجل تشجيع الإنتاج الوطني على الازدهار والتطور وحمايةً لاحتياجاتها المالية بما يقوي اقتصادها ويحافظ على استقرارها.

وبخصوص التدابير الخاصة بمنحة الطلبة والأساتذة الباحثين في المدارس العليا للقطب العلمي والتكنولوجي، لمدينة سيدي عبد الله، وافق مجلس الوزراء على التدابير الخاصة بمنحة الطلبة والأساتذة الباحثين في المدارس العليا للقطب العلمي والتكنولوجي، لمدينة سيدي عبد الله، وأوضح رئيس الجمهورية أن هذا مكسب للجزائر ولأمنها القومي الذي يعتبر الهدف السامي من وراء إنشاء القطب العلمي والتكنولوجي، كما أكد الرئيس أن هذه التدابير لفائدة طلبة القطب العلمي والتكنولوجي، تمثل تشجيعاً لأدمغة الغد موجهها وزير التعليم العالي بضمان مراقبة دائمة، وشدد الرئيس تبون على ضرورة الإشراف الفعلي لوزارة الدفاع الوطني في هذه الرؤية الاستراتيجية للحفاظ والدفاع عن مقومات البلاد.

أما بخصوص عرض يتعلق بالتحضيرات لإنجاز عمل سينمائي كبير حول الأمير عبد القادر، أمر رئيس الجمهورية بإطلاق مناقصة دولية في الإنتاج والإخراج بهدف منح هذا العمل البُعد العالمي لما للأمير عبد

القادر من رمزية سامية بالنظر لمساره الذي أفناه في بناء الجزائر المعاصرة وإشعاعه الدولي، وما بذله في سبيل حماية الأقليات عبر العالم، ووجه الرئيس بفتح المجال أمام كل الكفاءات السينمائية الجزائرية والعالمية مع مراعاة المضمون المتفق عليه في دفتر الشروط.

وفي الأخير تم إرجاء بعض العروض التي جاءت في جدول الأعمال بغرض إثرائها.

بهدف تحسين كفاءتها وجاذبيتها.. وزير المالية:

الجزائر ملتزمة بدعم السوق المالية وآلياتها التمويلية

■ ضرورة التعاون الوثيق بين جميع الأطراف المعنية

- UAR -



أكد وزير المالية، لمزيز هايد، أمس الأحد، بالجزائر العاصمة، على التزام الحكومة بدعم السوق المالية وآلياتها التمويلية بهدف تحسين كفاءتها وجاذبيتها، داعيا الأطراف المعنية إلى تكثيف الجهود لتنشيط الساحة المالية وتسهيل الوصول إلى التمويل، لاسيما عبر البورصة لتشجيع الاستثمارات والنمو الاقتصادي.

جاء التأكيد في كلمة ألقاها هايد خلال افتتاح أشغال ورشة مخصصة لموضوع يتمحور حول «ديناميكية واستراتيجية من أجل سوق مالية جزائرية فعالة»، نظمتها لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها والاتحاد الجزائري لشركات التأمين وإعادة التأمين، بالتعاون مع كل من بورصة الجزائر وبورصة تونس، وذلك بحضور وزير اقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصرفية، ياسين المهدي وليد، إلى جانب رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، علي قادري، والمديرين العاميين للبنوك وشركات التأمين.

في هذا الإطار، أكد الوزير على الالتزام الكامل لوزارة المالية وكل الحكومة، بدعم تحول السوق المالية، مبرزا أن «تنويع الاقتصاد الوطني وتنشيط السوق المالية مرتبطان ارتباطا وثيقا».

وهنا شدد هايد على ضرورة التعاون الوثيق بين جميع الأطراف المعنية، مؤكدا على أن «القطاع سيواصل الإصلاحات اللازمة لتسهيل الوصول إلى التمويل وتشجيع الاستثمارات ودعم نمو الشركات بشكل فعال».

ويعد أن ذكر بأن «مساهمة السوق المالية في تمويل الاقتصاد الوطني لاتزال محدودة» وأن «بورصة الجزائر لم يتم استغلال إمكاناتها بالشكل المناسب»، أشار الوزير إلى أهمية تكثيف جهود جميع الفاعلين العموميين والخواص من أجل تنشيط الساحة المالية

لتعريف الفاعلين الاقتصاديين بأدوات السوق المالي وتشجيعهم على المشاركة فيه وتطوير تمويل المؤسسات الصغيرة والمتوسطة والشركات الناشئة، وهذا بإنشاء قسم مخصص لها في بورصة الجزائر لتمكينها من الوصول بسهولة إلى رؤوس الأموال اللازمة. بدوره، أفاد رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها يوسف بوزنادة، في كلمة له، بأن تنظيم هذه الورشة يندرج في سياق «الحركية المشاغبة» التي يشهدها السوق المالي الجزائري وتلبية لتوجيهات وزير المالية الرامية إلى تعزيز قدرات الأطر العاملة في مجال السوق المالي، ورفع كفاءتهم لمواكبة التطورات التي يشهدها هذا القطاع الاقتصادي الحيوي.

من جهته، أبرز رئيس الاتحاد الجزائري لشركات التأمين وإعادة التأمين، يوسف بن ميسية، أن هذا المنتدى يعتبر «حدثا هاماً يكرس لديناميكية جديدة للسوق المالية ولدور الوسطاء في عمليات تنظيم تداول القيم المنقولة، معتبرا هذه الندوة فرصة لتسليط الضوء على الاستراتيجيات التي يجب تبنيها لتعزيز جاذبية السوق المالي.

وجعلها أكثر جاذبية للمستثمرين. وفي سبيل ذلك يتوجب، بحسب هايد، «تشجيع الشركات، سواء كانت عمومية أو خاصة، على اتخاذ قرار الدخول إلى البورصة واستعمال السوق المالي كبديل للتمويل، لتعزيز حوكمتها وقدرتها التنافسية».

وبهذه المناسبة، عرض الوزير خلال مداخلة استراتيجية القطاع من أجل زيادة ديناميكية السوق المالية، التي تشمل عدة محاور، على غرار الإصلاحات التنظيمية والمؤسساتية لوضع إطار تنظيمي مستقر ومتوافق مع المعايير الدولية يضمن الشفافية وحماية المستثمرين.

وتسمى الوزارة أيضا، إلى تشجيع الابتكار المالي بالانفتاح على الاتجاهات العالمية الجديدة في مجال المالية، بما في ذلك دمج حلول مبتكرة، مثل التمويل الأخضر والتمويل الإسلامي وغيرها من المنتجات المالية المتطورة، يقول الوزير، معتبرا أن هذه الأساليب الحديثة ستوفر خيارات تمويل تتناسب مع احتياجات المؤسسات.

ومن بين المحاور الأخرى التي ذكرها هايد، أشار إلى اعتماد برامج تعليمية مالية

بنائج إيجابي مساهم في تغطية عجز الميزانية

3687 مليار دينار في صندوق ضبط الإيرادات

يُعتبر صندوق ضبط الإيرادات (FRR) في الجزائر أحد الأدوات الاقتصادية الرئيسية التي أنشأتها السلطات العمومية بهدف تعزيز استقرار المالية العامة وتحقيق التوازن في الميزانية الوطنية. ويستخدم هذا الصندوق للتعامل مع الفترات التي تشهد تراجعاً في أسعار النفط، وهو المصدر الأساسي للإيرادات للدولة وفي الأونة الأخيرة، أظهرت تقديرات مشروع قانون المالية 2025 أن رصيد حساب صندوق ضبط الإيرادات فاق 3687 مليار دينار جزائري أو ما يتعدى 27 مليار دولار نهاية ديسمبر 2023، مما يعد تطوراً إيجابياً كبيراً في ظل التحديات الاقتصادية الحالية.

حقيقة صوابية

تمت الإشارة في عرض مشروع قانون المالية 2025، إلى صندوق ضبط الإيرادات الذي يعد من حسابات التخصيص الخاص وتحت رقم (302103000)، حيث تم فتح الحساب بموجب المادة 10 من القانون رقم 2000-02 المؤرخ في 27 جوان 2000، المتضمن قانون المالية التكميلي لسنة 2000. بهدف إيواء الفوائض الناتجة عن مستوى للإيرادات الجبائية البترولية التي تفوق التقديرات المدرجة في قانون المالية وذلك لتمويل عجز الخزينة وتقليص حرك الدين العمومي. وقد قدر رصيد الحساب الخاص بصندوق ضبط الإيرادات بتاريخ 31 ديسمبر 2023، بداية السنة الجارية 588.319.570.3687 دينار جزائري أو ما يعادل 27.471 مليار دولار.

ووفقاً لعرض مشروع قانون المالية 2025، فقد تم تمويل العجز الإجمالي للخزينة لسنة 2023 عن طريق التمويل البنكي بمبلغ 484 مليار دينار جزائري، والتمويل غير البنكي بمبلغ 1912.82 مليار دينار جزائري، بينما تم اقتطاع مبلغ 1027.38 مليار دينار جزائري من حساب صندوق ضبط الإيرادات. كما سمحت طرق التمويل هذه، بالإضافة إلى تمويل عجز الخزينة، من تغطية القرض الوطني من أجل النمو الاقتصادي بقيمة 8,15 مليار دينار جزائري والدين الخارجي بقيمة 9,32 مليار دينار جزائري. فيما تتيح الفوائض المسجلة في الإيرادات، لاسيما إيرادات الجبائية البترولية في دعم حساب صندوق ضبط الإيرادات. فقد سجلت الحسابية البترولية المحصلة في نهاية 2023، مبلغاً قدره 5576,98 مليار دينار جزائري، ما سمح بتمويل صندوق ضبط الإيرادات بمبلغ 1720,73 مليار دينار جزائري، وأدى إلى

تسجيل رصيد صندوق ضبط الإيرادات لمبلغ قدره 2659,94 مليار دينار جزائري أو ما يعادل 18,817 مليار دولار مقارنة برصيد 1986,59 مليار دينار جزائري أو ما يعادل 14,652 مليار دولار في نهاية ديسمبر 2022. ووفقاً لتقديرات مشروع قانون المالية 2025، فقد سجلت إيرادات الجبائية البترولية المقيدة في الميزانية مبلغ قدره 3856,26 مليار دينار جزائري أو ما يعادل نسبة 11,8 ٪ من الناتج الداخلي الخام بزيادة قدرها 644,33 مليار دينار في نهاية 2023 مقارنة بنهاية 2022 (3211,92 مليار دينار جزائري)، أو ما يمثل نسبة 10 ٪ من الناتج الداخلي الخام.

تحسين الإيرادات التغطية بدعم نمو صندوق ضبط الإيرادات في الجزائر

وقد سبق أن أبحاث تقديرات بنك الجزائر عن بلوغ ناتج صندوق ضبط الإيرادات إلى ديسمبر 2023، ما قيمته 2268,9 مليار دينار جزائري أو ما يعادل 17,04 مليار دولار. مقابل في سبتمبر 2023 ما قيمته 2268,3 مليار دينار أو ما يعادل 16,85 مليار دولار. سجلت تحسناً إيجابياً بأزيد من 1100 مليار دينار خلال سنة واحدة، إذ كان الناتج يقدر بـ 1162,89 مليار دينار أو ما يعادل 8,17 مليار دولار. ويشهد ناتج صندوق ضبط الإيرادات نمواً إيجابياً، على خلفية تحسن مؤشرات الاقتصاد الكلي، ولاسيما ما يتعلق بالسياحة، وفي وقت تشير التقديرات إلى فائض في الحساب الجاري للخزينة، بلغ نهاية سبتمبر 2023 ما قيمته 690,8 مليار دينار، ومن ثم بلغ مجموع إيرادات أو ودائع الخزينة لدى بنك الجزائر مع نهاية 2023 ما قيمته 2959,1 مليار دينار. ويشار إلى أن متوسط سعر النفط الجزائري قدر حسب

منظمة الدول المصدرة للنفط أوبك خلال الأشهر التسعة لسنة (جانفي إلى نهاية سبتمبر 2024)، ما معدله 83,74 دولاراً للبرميل مقابل 82,91 دولاراً للبرميل في نفس الفترة من سنة 2023 ويساهم تحسن الإيرادات وارتفاع معدلات أسعار النفط، في دعم ناتج ورصيد الصندوق الذي يوضح أن يقدر نهاية 2024، فوق عتبة 2800 مليار دينار أو ما يعادل 20,861 مليار دولار. علماً أن متوسط سعر النفط الجزائري بلغ في سنة 2023، نحو 83,64 دولاراً للبرميل مقابل متوسط قياسي في سنة 2022، يعوّل 104,24 دولاراً للبرميل في 2022، كما قدر متوسط سعر النفط الجزائري خلال شهري جانفي وفبراير من سنة 2024، بنحو 83,63 دولاراً للبرميل حسب تقديرات منظمة الدول المصدرة للنفط أوبك.

وقد سجل صندوق ضبط الإيرادات الذي يصب رصيده في فيبري 2017، انتعاشاً بناتج إيجابي، حيث بلغ أعلى مستوى له نهاية سنة 2022، حسب تقديرات بنك الجزائر، وقدر ناتج صندوق ضبط الإيرادات 2295,8 مليار دينار جزائري أو ما يعادل 17,18 مليار دينار، وهو أعلى مستوى يشهده صندوق ضبط الإيرادات منذ 2012. وجدبر بالإشارة أنه تم إنشاء صندوق ضبط الإيرادات كتنجزة لارتفاع العوائد النفطية بمقتضى المادة 10 من قانون المالية التكميلي لسنة 2000 المؤرخ في 27 جوان سنة 2000، حيث يفتح في حسابات الخزينة حساب خاص رقم 103-302 بعنوان صندوق ضبط الموارد يقيد فيه من جانب الإيرادات فائض جبائية المحروقات الناتجة عن ارتفاع أسعار المحروقات مقارنة بتلك المتوقعة في قانون المالية. بالإضافة إلى الإيرادات الأخرى المتعلقة بسير الصندوق، غير أنه يسبق التحكم في سير هذا الصندوق من أولويات وزير

المالية الذي يعتبر الأمر الرئيسي بصرف هذا الحساب متى اقتضت الضرورة لذلك. وإتماماً لعمل الصندوق، تم تعديل بعض القواعد والأسس من خلال قانون المالية لسنة 2004 وفقاً للمادة 66 من قانون 22-23 المؤرخ في 28 ديسمبر 2003 الذي نصت على تعديل المادة 10 من القانون رقم 2000-02 المؤرخ في 27 جوان 2000، حيث يضاف إلى باب الإيرادات تسبيقات بنك الجزائر الموجهة لتسيير المديونية الخارجية، ويعود ذلك إلى تحسن الوضع المالي لبلد الجزائر نتيجة ارتفاع احتياطاته من النقد الأجنبي، بالإضافة إلى انتعاشه لاستراتيجية التسيير النشط للمديونية الخارجية أو التصديع المسبق. ومن بين وظائف الصندوق توجيه الإيرادات، حيث يتم توجيه الإيرادات المتولدة من صادرات النفط والغاز الطبيعي بشكل منهجي وفعال لدعم تنمية الاقتصاد، فضلاً عن تمويل المشاريع الاقتصادية والاجتماعية، إذ يستخدم الصندوق الإيرادات لتمويل مشاريع التنمية الاقتصادية والاجتماعية في البلاد، مثل مشاريع البنية التحتية، تحسين الخدمات العامة ودعم القطاعات الصناعية والزراعية. أما بالنسبة للاستثمار والإدخار فإنه يتم إدارة الإيرادات بشكل يسمح بالاستثمار الذكي والإدخار لضمان استدامة النمو الاقتصادي في المستقبل. وتبرز أهمية الصندوق كأداة تساعد السلطات العمومية من حيث التقليل من مديونية الدولة عن طريق استخدام موارد المالية المتأثية أساساً من الجبائية البترولية، وضبط الفوائض الإيرادات لاسيما تلك المتأثية من المحروقات وتوجيهها فيما يقدم مصلحة الاقتصاد الوطني وكذا تغطية العجز في الخزينة العمومية.

PÉNURIES, IMPORTATIONS, BOURSES DES ÉTUDIANTS
DES GRANDES ÉCOLES, FILM SUR L'ÉMIR

LES DIRECTIVES DE TEBBOUNE

● Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné au ministre de l'Agriculture de réviser «radicalement» la réglementation régissant la commercialisation du produit national au profit des citoyens, à travers une loi consacrant un système de plafonnement des prix.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres, a ordonné de situer les «responsabilités», après le «relâchement perçu chez certains», afin de prévenir les pénuries, a annoncé la présidence de la République dans un communiqué. Après la présentation d'un exposé conjoint sur la veille sur la pénurie par les ministres de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture, le chef de l'Etat a relevé «un recul de la détermination de certains», appelant à se ressaisir, «situer les responsabilités» et accomplir les tâches confiées vis-à-vis du citoyen, qui «devrait être la préoccupation première de tout fonctionnaire public». Dans ce cadre, il a ordonné au ministre de l'Agriculture de réviser «radicalement» la réglementation régissant la commercialisation du produit national au profit des citoyens, à travers une loi consacrant un système de plafonnement des prix. Le plafonnement des prix doit, selon lui, se faire via des décrets lorsque les prix de saison des produits sont «déraisonnables».

Il a aussi exhorté le gouvernement d'exercer «la plus grande prudence» et, à travers tous les organes de surveillance, y compris de sécurité, d'intensifier le contrôle et de l'élever aux niveaux les plus élevés, en plaçant les produits alimentaires, agricoles et les médicaments au rang de priorités.

Le président de la République, avait mis en garde, en septembre dernier, lors de la réunion du Conseil des ministres, contre les pénuries créées sur les marchés, ordonnant le re-



Abdelmadjid Tebboune président, hier, une réunion du Conseil des ministres

trait des licences et registres du commerce aux importateurs dès que leur implication est établie. A ce propos, M. Tebboune a ordonné d'autoriser l'importation de matières premières utilisées dans la chaîne de production et les industries vitales, alors que le reste des importations doivent être soumises à une autorisation préalable.

APPEL D'OFFRES POUR LE FILM SUR L'ÉMIR ABDELKADER

Il a expliqué que «l'Algérie n'a pas et n'interdira pas les importations, et n'y recourt qu'en cas de nécessité, afin d'encourager la production nationale, protéger ses réserves financières, afin de renforcer son économie et

maintenir sa stabilité». Sur un autre registre, le Conseil des ministres a approuvé les mesures liées à l'octroi d'une bourse aux étudiants et aux enseignants-chercheurs des Ecoles supérieures du pôle scientifique et technologique de la nouvelle ville de Sidi Abdellah.

Le chef de l'Etat a expliqué que la création de ce pôle constitue un «acquis pour l'Algérie et sa sécurité nationale». Il a aussi souligné que les mesures décidées au profit des étudiants qui y sont inscrits «sont un encouragement pour les cerveaux de demain», appelant le ministre de l'Enseignement supérieur à assurer un «accompagnement permanent». «L'implication active du ministre de la Défense

nationale dans cette vision stratégique vise à préserver et à défendre les constantes du pays», a-t-il soutenu.

S'agissant de l'exposé relatif aux préparatifs de la réalisation d'une œuvre cinématographique dédiée à l'Emir Abdelkader, il a ordonné le lancement d'un appel d'offres international afin de donner à cette œuvre la dimension internationale. Il a plaidé en faveur de l'implication de toutes les compétences cinématographiques algériennes et internationales, en tenant compte du cahier des charges. Par ailleurs, certains exposés qui étaient à l'ordre du jour du Conseil de ministres ont été reportés pour enrichissement.

Hocine Lamriben

DGI

Hausse des recettes de la fiscalité ordinaire

Les recettes de la fiscalité ordinaire ont poursuivi, en 2024, leur courbe ascendante enregistrée ces dernières années, avec une hausse de 6,8% sur une base annuelle jusqu'à la fin du mois d'août dernier, a indiqué, dimanche à Alger, la directrice générale des Impôts, Amel Abdelatif. Intervenant lors d'une séance d'audition devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances PLF-2025, présidée par Mohamed Hadi Ouassama Arbaoui, président de la commission, M^{me} Abdelatif a souligné que les recettes de la fiscalité ordinaire (hors IRG/salaires et traitements) ont atteint 3000 milliards de dinars durant la période de janvier à août 2024, contre 2817 milliards de DA durant la même période en 2023. Il s'agit de la poursuite de la même dynamique ascendante, la fiscalité ordinaire ayant enregistré en 2023, une hausse de 37,9% par rapport à 2018, 25% par rapport à 2019 et 14,3% par rapport à 2022, selon la même responsable. Pour mettre en avant sa contribution croissante aux revenus budgétaires, M^{me} Abdelatif a indiqué que la fiscalité ordinaire a atteint en 2023 une valeur de 4232,5 milliards de DA, soit 72% des revenus hors hydrocarbures (estimés à 5879,1 milliards de DA), contre 5577 milliards de DA pour les recettes de la fiscalité pétrolière. Sur les dispositions fiscales contenues dans le PLF 2025, la directrice a affirmé qu'elles s'inscrivent «dans les orientations stratégiques de l'Etat au double plan social et économique, conformément aux instructions de Monsieur le président de la République, visant à améliorer le pouvoir d'achat, à préserver les conditions de vie des citoyens et à mobiliser des ressources fiscales supplémentaires, selon la possibilité de la contribution de chaque contribuable, sans alourdir la pression fiscale». Concernant les mesures fiscales prévues dans le projet de loi de finances pour 2025, la directrice a affirmé qu'elles s'inscrivent «dans les orientations stratégiques de l'Etat sur les plans économique et social, conformément aux instructions du président de la République, visant à améliorer le pouvoir d'achat, à préserver les conditions de vie des citoyens et à mobiliser des ressources fiscales supplémentaires selon la capacité de contribution de chaque contribuable sans augmenter la pression fiscale». Parmi les dispositions ayant fait l'objet de discussions, lors de la séance d'audition, celles relatives à la restructuration du régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU). Le PLF-2025 propose d'élargir la liste des activités exemptées de ce régime, notamment les entreprises des traiteurs et catering, les activités de location des salles des fêtes, le commerce de détail dans les grandes surfaces, la location de véhicule, d'engins et matériels, d'agences de tourisme et de voyages, d'agences de publicité et de communication, de formations et enseignements divers, ainsi que l'activité de l'agent général et courtier d'assurance, et d'entreprises de collecte, de traitement et de distribution de tabac en feuilles. De plus, il est proposé d'augmenter le montant minimum pour l'IFU à 30 000 DA/an, actuellement fixé à 10 000 DA/an, tout en maintenant ce montant à 10 000 DA pour les activités exercées dans le cadre du statut de l'auto-entrepreneur, en sus de la réintroduction à partir du 1^{er} janvier 2026, de la disposition contractuelle de deux ans pour le régime de IFU au lieu du système déclaratif. Dans ce contexte, la directrice générale a affirmé que les amendements proposés visaient à améliorer l'efficacité de ce système, compte tenu de son niveau de rendement actuel, car «sa contribution fiscale demeure très faible, par rapport au grand nombre des contribuables qui y sont assujettis, ce qui constitue une véritable échappatoire pour ceux qui exercent dans des conditions non réglementées».

El Watan-dz
.com